

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 avril 2017 – 19 heures 45
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille sept, le 10 avril,
Présents	16	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	16	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	03	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Date de convocation : 05/04/2016

Présents : M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, M. D. SCHALLER.

Absent excusé : M. J. GARREAU (procuration à Mme C. ROGNON), Mme N. LIMOGES (procuration à Mme P. JOUFFRAY), Melle A. SAUGE (procuration à M. P. ANDRE).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme S. ARNOUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 19h55, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20170410-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2017

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2017. Monsieur Fabien BEZ souhaite apporter des précisions sur les dossiers du Budget Communal. Madame Marie-Jo KACZMAR demande une réécriture syntaxique d'une phrase relative aux dépenses de fonctionnement du Budget Communal. Après en avoir délibéré, et sous réserve des corrections demandées, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20170410-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Aucune décision en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, n'a été prise par le maire depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

20170410-03 Affectation de résultat au Budget Eau 2017

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2016 du Budget Eau laisse apparaître un excédent global d'exploitation de 483 874,00 €.

Elle rappelle également les résultats suivants :

- Solde d'exécution d'investissement 2016 : 43 047,51 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : 2 932,00 €

Soit un besoin de financement de 0,00 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2016, en réserves à l'article 1068, soit + 43 047,51 €.

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20170410-04 Approbation du Budget Primitif Eau 2017

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2017 du Budget Eau.

EXPLOITATION :

- total des dépenses : 973 859,34 €
- total des recettes : 973 859,34 €

INVESTISSEMENT

- total des dépenses : 507 469,70 €
- total des recettes : 682 863,41 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20170410-05 Approbation du Budget Primitif Bois 2017

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2017 du Budget Bois.

FONCTIONNEMENT :

- total des dépenses : 220 295,68 €
- total des recettes : 220 295,68 €

INVESTISSEMENT

- total des dépenses : 15 566,39 €
- total des recettes : 15 566,39 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20170410-06 Approbation du Budget Primitif Caveaux 2017

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2017 du Budget Caveaux.

FONCTIONNEMENT :

- total des dépenses : 0,00 €
- total des recettes : 0,64 €

INVESTISSEMENT

- total des dépenses : 40 629,56 €
- total des recettes : 41 027,63 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20170403-07 Approbation du Budget Primitif Lotissement Champ Prouvet 2017

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2017 du Budget Lotissement Champ Prouvet.

FONCTIONNEMENT :

- total des dépenses : 1 452 789,59 €
- total des recettes : 2 140 992,69 €

INVESTISSEMENT

- total des dépenses : 717 000,00 €
- total des recettes : 1 437 245,12 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20170410-08 Affectation de résultat au Budget Communal 2017

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2016 du Budget Communal laisse apparaître un excédent global de fonctionnement de 573 956,48 €.

Elle rappelle également les résultats suivants :

- Solde d'exécution d'investissement 2016 : - 801 058,41 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : 7 566,60 €

Soit un besoin de financement de 793 491,81 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, en réserves à l'article 1068 en investissement, soit + 573 956,48 €.

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20170410-09 Approbation des taux d'imposition 2017

Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal les éléments transmis par l'Etat pour déterminer les taux d'imposition 2017. Les bases d'imposition prévisionnelles 2017 sont les suivantes :

- Taxe d'habitation : 2 757 000,00 € (contre 2 653 934,00 € en 2016)
- Taxe foncière bâti : 1 992 000,00 € (contre 1 901 247,00 € en 2016)
- Taxe foncière non bâti : 103 200,00 € (contre 102 635,00 € en 2016)

Compte tenu des projets d'investissements très importants sur la commune, il est proposé une augmentation de 1 % pour chacun des taux d'imposition pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE l'augmentation de 1 % des taux d'imposition sur Montlebon, soit :
 - Taxe d'habitation : 11,05 %
 - Taxe foncière bâti : 16,03 %
 - Taxe foncière non bâti : 36,34 %

Le total des recettes des contributions directes attendues est de 661 467,00 €.

20170410-10 Approbation du Budget Primitif Communal 2017

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2017 du Budget Communal.

FONCTIONNEMENT :

- total des dépenses : 2 455 352,25 €
- total des recettes : 2 455 352,25 €

INVESTISSEMENT

- total des dépenses : 2 389 199,87 €
- total des recettes : 2 389 199,87 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20170410-11 Subventions communales 2017 – Familles Rurales Multi Accueil

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 27 août 2015 relative à la signature d'une convention avec l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour la gestion du service multi accueil dans les locaux de la Maison de l'Enfance.

Pour le fonctionnement de ce service, il est convenu que la municipalité verse chaque année, une subvention à l'association pour équilibrer le budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 109 187,61 € à l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour le service multi accueil.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2017.

20170410-12 Subventions communales 2017 – Familles Rurales Accueil de Loisirs

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 27 août 2015 relative à la signature d'une convention avec l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour la gestion du service accueil de loisirs dans les locaux de la Maison de l'Enfance.

Pour le fonctionnement de ce service, il est convenu que la municipalité verse chaque année, une subvention à l'association pour équilibrer le budgets de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 83 295,71 € à l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour le service accueil de loisirs.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2017.

20170410-13 Subventions communales 2017 – Football Club Morteau Montlebon

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 16 mars 2011 de valider une participation financière communale et annuelle de 7 000,00 € auprès du Football Club Morteau Montlebon (FCMM) pour les dépenses liées à l'entretien des terrains de sport et des vestiaires. Elle rappelle également la décision du 08 février 2016 relative à la mise en place d'une convention

afin de définir les responsabilités de chacun, à savoir l'entretien du terrain en herbe par la commune et l'entretien du terrain synthétique par le FCMM.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le versement de la subvention au club pour l'année 2017. Le versement se fera en trois acomptes selon les modalités suivantes :

- 1^{er} acompte de 3 000,00 € : 30/04/2017
- 2^{ème} acompte de 2 000,00 € : 30/06/2017
- 3^{ème} acompte de 2 000,00 € : 30/09/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 7 000,00 € au Football Club Morteau Montlebon, selon les modalités ci-dessus.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2017.

20170410-14 Subventions communales 2017 – Autour d'un Jardin

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande écrite de l'association Autour d'un Jardin de Montlebon en date du 29 mars 2017, pour la mise en place d'une convention de moyens entre les deux parties. Elle a pour objectif de définir les responsabilités de chacun dans l'aménagement et l'entretien des espaces dédiés au jardin au cloître (potager et jardin intérieur).

Le contenu de la convention a été transmis à la Commission Association. Dans le courrier, l'association demande également une aide financière annuelle pour permettre l'achat de matériel et semences nécessaires aux jardins. Madame le Maire propose d'allouer une somme de 300,00 € à l'association Autour d'un Jardin pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 300,00 € à l'association Autour d'un Jardin.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2017.

20170410-15 Subventions communales 2017 – CCAS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité possède un Centre Communal d'Action Sociale qui fonctionne avec un budget annexe au Budget Communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le versement de la subvention au CCAS pour l'année 2017 pour lui permettre d'équilibrer son budget et de mettre en œuvre ses actions auprès des habitants de la commune : repas des anciens, fête des mères, Cartes Avantages Jeunes, etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 5 300,00 € au CCAS de Montlebon.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 657362 du Budget Communal 2017.

20170410-16 Prochain Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera jeudi 11 mai 2017 à 20h15.

La séance est levée à 20h50.

**Le Maire
Catherine ROGNON**

